

---

## Groupe de travail « Accompagnement des mesures PPRT relatives aux prescriptions de travaux de protection dans l'habitat »

### Réunion du 10 juin 2011

---

Présents : Delphine AGIER (PACT ARIM du Rhône) ; Gérard BERNE (SPIRAL – DREAL Rhône-Alpes) ; Sabrina BIBOLLET (Grenoble Alpes Métropole) ; Jean-Luc BLACHE (Grenoble Alpes Métropole) ; Fabien BORDON ( Grand Lyon / Agenda 21 Vallée de la chimie) ; Lydie BOSCH (SPIRAL – DREAL Rhône-Alpes) ; Christine CECCHINI (Grand Lyon / DHDSU / Resp. Est de l'agglomération) ; Isabelle CORDIER (APORA) ; Sandra DECELLE-LAMOTHE (Agence EDEL – AMO PPRT Grand Lyon) ; Sébastien DEPLAGNE (DDT 69 / ANAH) ; Luc GRAVEN (DREAL / SLCV) ; Benjamin LE-ROUX (INERIS) ; Monique MARTINS (ADIL du Rhône) ; Marc MICHEL (Ville de Pierre-Bénite) ; Camille MOUSSY (DDT 69 / SPAR) ; Lydie NEMAUSAT (FRAPNA) ; David PEREZ (URBANIS) ; Serge PERRIN (Ville de Saint Fons) ; Xavier RICHARD (DDT 69 / SPAR) ; Christian SALENBIER (DREAL Rhône-Alpes / UT Isère) ; Danielle SAUGE-GADOUD (Ville de Feyzin) ; Jérôme SAURAT (DREAL Rhône-Alpes / Prévention des Risques) ; Ivan SUJOBERT (DREAL Rhône-Alpes / Prévention des Risques) ; Lise TORQUET ( SPPPY – DREAL Rhône-Alpes / UT Isère) ; Jean VILLIEN (Grand Lyon / Mission Ecologie urbaine - Risques)

Excusés : Isabelle CHARPIN (APORA - UIC) ; Céline GUICHARD (DREAL Rhône-Alpes – ORHL) ; Mireille ELMALAN (Vice-présidente du Grand Lyon – présidente du SPIRAL Risques) ; Antoine LEEMPOELS (CAPEB Rhône)

Observatrice : Cécile FERRIEUX (Université Lyon II / Laboratoire Triangle)

---

La réunion est introduite par Gérard Berne (secrétariat du SPIRAL – DREAL Rhône-Alpes) qui explique que le lancement de ce groupe de travail est motivé par un besoin croissant, ressenti notamment lors des réunions publiques PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques). La nécessité de mettre en place des outils d'accompagnement s'affirme avec l'avancement des procédures PPRT et la perspective de leur mise en œuvre. Elle correspond en particulier à une attente forte des collectivités territoriales et de leurs élus.

Le projet de groupe de travail et la démarche ont été proposés et validés dans le cadre de la commission Risques du SPIRAL (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles et des Risques dans l'Agglomération Lyonnaise) et lors des travaux préparatoires à la création du SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise). Ces deux instances réunissent les différents acteurs concernés par les politiques de prévention des risques industriels.

Lydie Bosc (secrétariat du SPIRAL – DREAL Rhône-Alpes), ajoute que la variété des personnes ayant répondu à l'invitation à participer à cette démarche et présentes aujourd'hui est de bon augure quant à l'objectif de faire travailler ensemble les acteurs d'horizons différents concernés par les mesures de travaux des PPRT : collectivités territoriales, très bien représentées, Etat (services Risques et services Habitat), opérateurs logements, associations, industriels.

Elle présente ensuite **le contexte et les objectifs de la démarche**, ainsi que les premières pistes de travail qui pourraient être envisagées (cf. copie du diaporama jointe) :

- le contexte
  - la prévention des risques technologiques et la procédure PPRT ;
  - les implications du PPRT : des mesures touchant l'urbanisation existante.

Dans certaines zones, compte tenu du risque encouru et des effets dangereux, le PPRT peut établir des prescriptions de travaux de protection sur le bâti (renforcement de la structure, des vitrages, création d'une pièce de confinement...). Ces prescriptions sont obligatoires, sachant que les dépenses de travaux ne peuvent excéder 10% de la valeur vénale du bien. Une aide financière est prévue sous forme de crédit d'impôt. Le calcul de cette aide a subi plusieurs modifications au cours de l'année 2010. La loi de finance pour 2011 l'a établie à 30% des travaux, avec un plafond de dépenses de 10 000 Euros pour un couple et 5 000 Euros pour une personne seule).

Il est à craindre que la mise en œuvre de ces mesures se heurte à des obstacles et des difficultés importantes, dues à l'incompréhension des populations touchées, à la complexité technique du sujet, au manque d'informations et de connaissances, à des problèmes de solvabilité, liés, entre autres, à l'insuffisance du financement de ces dispositions.

- le rôle des SPPPI (SPIRAL et SPPPY) et leur légitimité à investir ce sujet
  - des instances collégiales qui mettent autour de la table l'ensemble des acteurs concernés (Etat, collectivités, industriels, associations) ;
  - une mission reconnue en matière de communication et d'information sur les risques ;
  - une capacité d'expérimentation et d'action ;
  - un lieu de mutualisation et de capitalisation.
- les enjeux de la démarche du groupe de travail : la mise en œuvre des PPRT
  - en anticipant et coordonnant les politiques et actions des différents acteurs sur le territoire ;
  - en accompagnant la population (information et communication ; aides et conseils) ;
  - en travaillant avec les professionnels du bâtiment et en créant des synergies entre les acteurs intervenants en matière de risques et d'habitat, pour organiser une réponse et monter des actions.
- les propositions d'actions : deux sous-groupes
  - volet technique : réaliser des fiches techniques, pour « traduire » les mesures du PPRT, à destination des habitants et des professionnels du bâtiment qui seront amenés à réaliser les travaux ;
  - volet ingénierie : mettre en place une ingénierie pour agir
    - connaître les compétences de chacun et organiser et consolider la ressource (constitution d'un annuaire des acteurs et structures ressources, mise en place de formations, d'un réseau de référents),
    - concevoir une méthode d'action, puis l'expérimenter.
- les dispositifs et les outils existant en matière de réhabilitation et d'amélioration du parc de logements : des pistes intéressantes pour accompagner la réalisation des travaux prescrits (ANAH<sup>1</sup>, OPAH<sup>2</sup>, et en particulier les missions suivi-animation des OPAH)

### **Débat et propositions**

Serge Perrin (adjoint à la mairie de Saint-Fons) fait observer que les mesures de prescription de travaux ne concernent pas seulement l'habitat. Les activités, industries et PME riveraines des sites industriels SEVESO peuvent être soumises à des règles similaires et se heurter au même problème, souvent aggravé par le type de bâti des locaux concernés.

Par ailleurs, il estime que les documents supports envisagés (communication, fiches techniques) ne doivent pas être uniquement à destination des habitants concernés par le PPRT et les prescriptions de travaux. La diffusion de cette information doit être élargie à la population du périmètre du plan de secours PPI (Plan Particulier d'Intervention).

S'inquiétant du risque d'inflation du nombre de réunions découlant de la création de multiples groupes de travail, il préconise de veiller attentivement à la bonne coordination de ces différents sous-groupes.

---

<sup>1</sup> ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

<sup>2</sup> OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Il rappelle le projet de création d'un centre de ressources sur les questions d'habitat, d'énergie et de risques à Saint-Fons dans le cadre de l'Agenda 21 de la Vallée de la chimie. Cette structure pourra être le lieu d'application de la démarche engagée ici.

Enfin, il rappelle l'urgence et la sensibilité des pouvoirs publics locaux à être en capacité de répondre rapidement aux habitants.

Gérard Berne confirme que la volonté est d'informer plus largement que les seules populations directement concernées, et en particulier d'informer non seulement les habitants des zones soumises à prescriptions, mais également ceux concernés par de simples recommandations (l'information reçue pouvant inciter à réaliser des travaux de protection).

Concernant la première question de Serge Perrin, Danielle Sauge-Gadoud (AMARIS, mairie de Feyzin) indique qu'un texte sur le traitement des activités économiques est en cours de rédaction au ministère de l'Ecologie<sup>3</sup>. En ce qui concerne les modalités de financement, elle rappelle les négociations menées au niveau national entre Etat et représentants des collectivités et des industriels. Un accord avait été trouvé lorsque le crédit d'impôt avait été porté à 40%, industriels et collectivités s'engageant à participer à hauteur de 20% chacun, les derniers 20% restant à la charge du propriétaire. La réduction à 30% du crédit d'impôt a remis en cause ces engagements. Les négociations se poursuivent.

Elle témoigne sur les expériences menées au niveau de la Vallée de la chimie, où des comités techniques ont été mis en place pour travailler sur les réponses à donner aux habitants potentiellement soumis aux prescriptions de travaux. A la mairie de Feyzin, les services utilisent les fiches existantes issues du ministère.

Elle cite aussi l'expérience de l'OPAH copropriété « La grande Serve » à Feyzin, en précisant que cette démarche était dérogatoire. Il n'y pas eu de participation financière de la population au surcoût lié aux risques technologiques, mais un cofinancement par l'industriel. Enfin, elle évoque les tests de vulnérabilité en cours dans la Vallée de la Chimie et leur utilisation.

Jean Villien (Mission écologie et risques - Grand Lyon) souligne l'importance de la méthode. Les fiches techniques sont indispensables et correspondent à une attente forte, le PPRT n'étant pas précis sur les travaux concrets à réaliser. Cependant, il sera difficile de mettre au point une fiche « standard ». Les différences de procédés constructifs, l'âge du bâti, les matériaux utilisés, la typologie (individuel/collectif) vont conduire à devoir prendre en considération les spécificités de chaque territoire. D'où l'importance d'avoir un centre d'information « physique », sur le terrain, proposant une sorte de « service après-vente » du PPRT, accueillant et orientant les habitants, montrant des exemples de travaux, qui soit également un lieu de formation des artisans et un lieu pédagogique pour un public large.

Il propose que les fiches dépassent la thématique exclusive « risques » et insiste sur l'approche pédagogique, en se référant à la démarche d'EDD (éducation au développement durable). Elles devront être réalisées en s'appuyant si possible sur l'exploitation des études de vulnérabilité.

Il évoque également le lien avec les recherches menées par les Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau sur système constructif et matériaux.

Sur la diversité des constructions, Lydie Bosc confirme le constat en citant un retour d'expérience présenté lors d'une journée technique du CETE de Lyon. Cet exemple faisait état de l'impossibilité d'établir une corrélation entre le niveau d'étanchéité à l'air d'un logement (et par conséquent le coût de travaux à envisager pour réaliser une pièce de confinement) et la typologie du bâti en fonction de l'âge et du type d'architecture. Les fiches techniques ne pourront avoir pour ambition de traiter précisément tous les cas. Elles ont vocation à aider à se poser les bonnes questions et à s'orienter vers la réponse adéquate.

En ce qui concerne le volet ingénierie, Jean Villien estime qu'il ne doit pas reposer uniquement sur les collectivités territoriales. Les services Urbanisme ne sont pas en mesure d'assurer ce rôle et il sera nécessaire de recourir à une mission de conseil. Lydie Bosc en convient. En particulier pour les PPRT à enjeux importants, une mission d'ingénierie et de conseil extérieure sera nécessaire. Mais le premier réflexe d'un habitant est d'aller chercher des renseignements auprès de sa mairie, il est ainsi essentiel de former des référents dans les communes, qui représenteront un contact local pour la population et pourront orienter les habitants..

---

<sup>3</sup> Le document est disponible sur le site Internet des PPRT : [www.pprt-rhonealpes.com/medias/documents\\_didactiques/](http://www.pprt-rhonealpes.com/medias/documents_didactiques/)

Enfin Jean Villien revient sur l'expérimentation ANAH de la copropriété « La grande Serve » à Feyzin, en précisant que ce type de démarche est dérogatoire et difficilement généralisable.

Luc Graven (DREAL Rhône-Alpes / ANAH) ajoute que le Conseil d'Administration de l'ANAH a réorienté et recentré les missions de l'Agence en 2011. Le thème des risques technologiques n'est pas prioritaire. Cependant une expérimentation n'est pas pour autant exclue. Stéphane Deplagne (DDT 69 / ANAH) confirme que pour la direction de l'ANAH, l'Agence n'a pas vocation à financer les surcoûts liés au risques. Danielle Sauge-Gadoud ajoute qu'AMARIS avait proposé, au début des négociations au niveau national, de se servir de l'ANAH, mais cela avait été refusé.

Delphine Agier (PACT ARIM du Rhône) fait observer que les démarches de type PIG<sup>4</sup> ou OPAH RT (Risque Technologique) se développent. Elle cite notamment l'exemple du PIG PPRNi (Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation) en cours de lancement dans le sud-ouest.

Ces démarches présentent l'intérêt d'aller vers les habitants, de prendre contact avec eux sans attendre qu'ils viennent se renseigner.

Il faut cependant veiller à ne pas restreindre ces démarches au thème spécifique de la diminution de la vulnérabilité au risque, car les enjeux des habitants concernés ne correspondent pas uniquement à une réponse sur ce seul thème. En outre, les programmes thématiques peuvent négliger les effets « cascade ». Or ces dispositifs doivent constituer une opportunité de mener un diagnostic global et d'apporter des solutions cohérentes, pas uniquement sur la thématique risques (mais également sur la rénovation thermique par exemple).

Sandra Decelle (agence EDEL) propose d'associer au groupe les assurances, qui peuvent représenter un levier d'action autre que celui du financement, via la prime d'assurance.

Pour Danielle Sauge-Gadoud, si l'évolution des modalités de financement de ces travaux, négociée au niveau national, dépasse le cadre de ce groupe de travail, il y a surtout la volonté de mettre en place des actions avec un souci de pragmatisme. Par exemple, dans un premier temps, un inventaire des documents et fiches techniques existants pourrait être réalisé.

Lydie Nemausat (FRAPNA) expose la position de la FRAPNA-FNE : la question du financement constitue un élément de blocage. Il lui est donc difficile de participer à un processus de réflexion tel que celui de ce groupe de travail tant que le financement des travaux à hauteur de 80% n'est pas assuré<sup>5</sup>.

Par ailleurs, elle déplore que ne soit pas évoquée la réduction des risques à la source, qui est également un moyen de limiter les travaux prescrits. Mais elle a conscience que cette question dépasse certainement le cadre de ce groupe de travail.

Gérard Berne propose justement que le groupe de travail n'attende pas le déblocage des négociations sur le financement pour commencer à travailler, de manière à être prêt au moment où la situation s'éclaircira. Lydie Bosc ajoute que les travaux du groupe permettront aussi de faire remonter des éléments au niveau national et d'apporter des arguments à la discussion.

Delphine Agier estime qu'il n'est pas forcément pertinent de vouloir créer une ligne spécifique pour traiter la question. Il conviendrait plutôt de qualifier ces quartiers de prioritaires au sein des dispositifs existants. En outre, les travaux réglementaires ne représentent pas un sujet très motivant pour les habitants, il s'agit de trouver d'autres éléments d'incitation. Elle évoque l'exemple de l'approche habitat indigne, qui englobe le risque plomb, le risque électrique etc...

Les participants sont ensuite invités à faire part des expériences et pratiques dont ils auraient connaissance.

Christian Salenbier (DREAL Rhône-Alpes / UT de l'Isère) précise que la DDT de l'Isère joint au PPRT les fiches techniques du ministère.

David Perez (Urbanis) évoque le projet d'étude pré opérationnelle d'OPAH Renouvellement Urbain à Pierre Bénite. Un volet risque technologique est prévu, mais a été repoussé dans le temps, les éléments de définition des risques n'étant pas encore stabilisés. Urbanis travaille également sur la copropriété « Le soleil », également à Pierre Bénite.

<sup>4</sup> PIG : Programme d'Intérêt Général

<sup>5</sup> Voir également le communiqué de presse de FNE du 31 mai 2011 : « L'heure de vérité pour les leçons d'AZF »

Sandra Decelle (agence EDEL) a réalisé en tant qu'AMO pour le Grand Lyon, une dizaine d'avis techniques sur des prescriptions de travaux en anticipation du PPRT (notamment sur des activités présentes en zone SEVESO). Ces cas de figure pourraient alimenter le recueil de retours d'expérience. Il sera également intéressant de s'intéresser à ce qui s'est fait pour les risques naturels.

Lise Torquet (SPPPY Grenoble) cite l'expérience du bailleur social SDH en matière de prise en compte des risques technologiques dans une opération de renouvellement urbain, à Echirolles.

Delphine Agier évoque la copropriété « Les Clochettes » à Saint Fons, qui est en plan de sauvegarde. Si les travaux liés au PPRT ont été chiffrés (il s'agit de la réalisation de pièces de confinement), l'arbitrage sur ce qui sera financé n'est pas encore fait (il est attendu pour fin 2011). Parmi les difficultés pointées, on note les problèmes liés au chauffage individuel et à la ventilation, la complexité de la copropriété et l'hétérogénéité de l'état des logements.

Lise Torquet rappelle que le SPPPY (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise) est associé à la création de ce groupe de travail. La démarche sera à l'ordre du jour de la réunion de la commission Aménagement du SPPPY, le 28 juin prochain.

### **Organisation et actions envisagées**

Il est convenu de retenir la proposition de créer deux sous-groupes de travail :

#### Sous-groupe technique

Il sera copiloté par Lydie Bosc (SPIRAL – DREAL Rhône-Alpes) et Danièle Sauge Gadoud (AMARIS – Ville de Feyzin).

Il travaillera à la réalisation de fiches techniques. La première étape sera de construire le cahier des charges.

Ces fiches techniques :

- doivent traduire les objectifs de protection du PPRT en types de travaux à réaliser ;
- n'ont pas vocation à remplacer l'expertise. Elles ne dispensent pas de faire appel à un professionnel et à un accompagnement technique ;
- s'appuieront essentiellement sur la capitalisation de l'existant (il est proposé de créer un site collaboratif permettant de recueillir les exemples, retours d'expériences, la documentation existante) ;
- doivent permettre de se poser les bonnes questions et d'orienter le lecteur (par exemple proposer les cas : « je suis en individuel », « je suis en collectif », « j'ai tel type de chauffage ») plutôt que de vouloir répondre à tout et pour toutes les situations. Il s'agit de chercher à mutualiser les informations, à proposer des références, des fourchettes de coûts.

Prochaine échéance : réunion prévue le 20 septembre après midi à la DREAL (site Charial, 2 rue Antoine Charial, Lyon 3<sup>ème</sup>).

#### Sous-groupe ingénierie :

Il est proposé de solliciter la DDT 38, membre du SPPPY, pour le copilotage de ce sous-groupe, avec le secrétariat du SPIRAL.

Une action pourrait être l'organisation d'un séminaire de présentation d'expériences (comme l'OPAH expérimentale RT en Isère ; la Grande Serve à Feyzin, et d'autres retours d'expériences) à l'automne. Comme pour les fiches techniques, un travail de capitalisation des expériences et travaux existants est à mener, dès cet été (dont l'expérience des PPR inondation, les études de cas réalisées pour le Grand Lyon...)

Prochaine échéance : date de réunion à fixer.

**Les participants sont invités à s'inscrire à l'un ou l'autre, ou aux deux sous-groupes, sachant que l'information entre les groupes sera permanente. Les suggestions de contacts d'autres personnes susceptibles d'être intéressées à participer à ces travaux sont les bienvenues.**